

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole

CR de la PLENIERE EXCEPTIONNELLE du 30 avril 2020

Une Délégation SNETAP-FSU composée de : Fathia Lounici, Patrice Aublanc, Virginie Péron, Claire Pinault, Jean-Philippe Bayeul, José Ratrimoharinosy (expert [CEZ]) et Tony Dos Santos. La représentante de la CGT siégeait également.

Le Directeur de la DRIAAF présidait, assisté de son adjointe, du chef du SRFD et son adjointe. M. Clavel était invité en tant ISST*. Les trois directeurs d'EPL étaient en ligne ainsi que le secrétaire général de l'EPN de Rambouillet et un représentant de la MSA.

Cette plénière s'est déroulée via **visioconférence**, compte-tenu du confinement national décrété le 17 mars 2020, en raison de la propagation du SRAS-CoV-2 (qui provoque la maladie *Covid-19*). C'est ce caractère exceptionnel qui entraine une tenue régulière de cette réunion d'instance demandé par le **Snetap-FSU**.

1. Evaluation des risques des agents face au retour d'activité

Pierre Clavel présente le document envoyé en amont sur l'évaluation des risques des agent.es qui seraient amené.es à revenir sur leur lieu de travail. Il a été présenté une semaine plus tôt lors du CHSCT ministériel. Il distingue tout d'abord deux risques importants inhérents à la reprise en plein contexte pandémique : L'exposition au *Covid 19* en elle-même, et les risques psychosociaux qui découlent d'exigences émotionnelles et d'une augmentation de la charge de travail. Il poursuit en sensibilisant les risques pour les agents d'entretien : augmentation de la charge de travail et modifications des processus d'organisation. Quant à l'infirmerie, M. Clavel indique que c'est un secteur à risque important, puisque potentiellement hôte de patient.es *Covid 19*. Le parcours des patient.es infecté.es dans les établissements scolaires doit être strictement identifié. Pierre Clavel rappelle les risques de la *Vie scolaire* (dont les AESH), véritable plateforme de contact entre les services (communication verbale importante, surveillants confrontés la nuit à des apprenants potentiellement malades...). En ce qui concerne la thématique du transport, l'inspecteur poursuit en précisant deux niveaux de vigilance :

- désinfection à l'entrée de l'établissement pour les personnes qui ont pris les transports en commun.
- protocole de désinfection strict pour les véhicules administratifs et notamment les « 9 places ».
- M. Clavel continue son exposé par les risques sanitaires liées à la pédagogie. Il distingue les cours en salle et les travaux pratiques. Pour les premiers, l'accès aux salles devra dépendre de leur taille et de leur ventilation la désinfection devra être renforcée à certains endroits (comme les salles *info*). En ce qui concerne les TP, attention à la concentration d'individus dans les vestiaires, notamment.

Concernant la restauration collective, vigilance toujours en matière d'hygiène avec la difficulté de maintenir la distanciation sociale dans les files d'attente, les espaces de partage comme les couverts. Quant à l'internat, les chambres individualisées devraient être envisagées.

Enfin, *l'accueil* est un secteur de surexposition au risque : partage des équipements à proscrire, vitre ou plexiglas à installer, EPI* là aussi nécessaires.

Nos réactions : nous saluons l'exposé mais souhaitons connaître la pérennisation de ces recommandations. En outre, cela renforce notre position en matière de vigilance absolue sur ce risque nécessairement encore mal évalué, car trop récent. Nous alertons sur la nécessité de réunir les CoHS avant toute reprise et nous interrogeons sur les moyens mis en œuvre pour disposer d'EPI* pour tous les agent.es. Qui financera ? Si c'est les EPL, cela risque de les fragiliser.

Le directeur de la DRIAAF répond que le ministère prend en charge les masques pour tous les agent.es même les ACB. Le conseil régional a lui équipé en partie ses propres agent.es. En outre, une ligne de crédit a été ouverte pour les EPL par la DRIAAF pour les masques en tissu réutilisables.

2. Situation dans les établissements

Les données régionales sont les suivantes : 6 arrêts de travail dont 1 agent.e qui a souffert du *COVID19* mais a repris l'activité depuis. La majorité des agent.es sont en télétravail, 16 en ASA*. 17, en moyenne, en présentiel dans les 3 EPL, 32 au CEZ de Rambouillet. En ce qui concerne les exploitations, les salariés sont généralement tous présents (par roulement parfois), les activités d'accueil réduites pour les boutiques (avec mise en place d'un *drive* au CEZ) ou interdites pour le public extérieur. Gestes barrières, gel et agent.es avec activité isolées sont les dispositifs mis en œuvre pour se préserver du risque sanitaire. L'atelier paysager continue son activité à Saint Germain en Laye, tout comme le centre équestre à Rambouillet. En ce qui concerne les apprentis, ils sont presque tous en stage dans les entreprises (sauf ceux qui étaient dans les collectivités). Pas davantage de « décrocheurs » que

d'habitude selon le SRFD qui termine son exposé.

Nos réactions : Nous sommes dubitatifs en ce qui concerne le nombre d'apprentis « décrocheurs ». En outre, ces données incluent-elles le site de l'UFA de Montreuil ? Nous regrettons que le directeur de La Bretonnière ne puisse nous informer davantage sur l'UFA dont il a la responsabilité et souhaitons que la responsable de ce site puisse témoigner lors du prochain CHSCTREA. Nous rappelons également au SG du CEZ de Rambouillet qu'en tant qu'EPN*, il aurait dû convoquer un CHSCT exceptionnel au sujet de la situation actuelle et ne pas attendre d'affiner le plan de déconfinement.

3. Présentation des AVIS et vote

Nous rappelons que ces avis (voir ci-joint) ont été préalablement envoyé à la CGT. Sa représentante vote favorablement. Le directeur de la DRIAAF transmettra à la DGER les avis notamment ceux qui relèvent d'une décision nationale, comme l'annulation de l'épreuve anticipée de français. Pour le reste, le préfet de région présente prochainement un plan régional en matière de transport et sécurité sanitaire. Le SRFD réunira les directeurs d'EPL afin de préparer le plan régional de déconfinement qui sera présenté au prochain CHSCTREA. Il sera ensuite décliné dans les CoHS. En matière de soutien psychologique auprès des apprenants, le SRFD va tenter de trouver des associations mais sollicite notre participation dans les recherches.

Nos réactions : si nous notons la bonne volonté de la DRIAAF de nous donner en séance quelques éléments de réponse, nous souhaitons qu'ils puissent être affinés lors du prochain CHSCTREA. Nous demandons aussi qu'un.e représentant.e du conseil régional puisse être présent pour présenter les procédures liées aux agent.es territoriaux. Nous rappelons également à la directrice de l'EPL de SGL, de veiller à résorber le problème de paie des agents d'Etat.

*ISST = Inspecteur Santé Sécurité au travail *EPI : Equipement de Protection Individuelle

*ASA : Autorisation Spéciale d'Absence

*EPN: Etablissement Publique National (à travers ce statut, le CEZ convoque un CHSCT, pas une CoHS. Sa situation est évoquée en CHSCTREA mais son comité émet ses propres avis).

PROCHAIN CHSCTREA EXCEPTIONNEL: semaine du 11 au 15 mai 2020



Tony Dos Santos, Secrétaire du CHSCTREA lle de France